

CHAPITRE II

LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE EN ALGERIE

L'histoire de l'Algérie a franchi, depuis la révolte d'Octobre 1988, un pas décisif dans la reconnaissance sociale de la jeunesse. Cette révolte, que d'aucuns considèrent, comme un épiphénomène, un malaise de la jeunesse algérienne, a contribué à la naissance d'une deuxième république algérienne, en rupture avec un certain style de gouvernement, fondé sur le Parti Unique.

Deux ministères en particuliers furent saccagés par les jeunes - celui de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Education Nationale. La sanction est ainsi calculée et les cibles étant bien déterminées. La réforme politique engagée depuis ne peut se faire sans un regard critique sur le passé. Une reconduction systématique des stratégies antérieures est un risque majeur dans un paysage politique, économique et social rénové et en pleine mutation. La politique en direction de la jeunesse reste encore à ce jour imprécise - tant elle appelle à une concertation intersectorielle introuvable, bien que cette population a toujours constitué une préoccupation prioritaire pour les autorités. Un regard critique des politiques passées et sur les institutions nous semble indispensable pour comprendre la situation actuelle

1. REGARDS CRITIQUES SUR LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

De l'indépendance à nos jours, trois stratégies politiques ont été successivement mises en œuvre en direction de la jeunesse. Certes, chacune des stratégies contient les éléments des autres, cependant les actions dominantes nous semblent suffisamment discernables pour marquer des phases historiquement datées et assez distinctes.

- *De 1962 à 1971 - reprise de la stratégie coloniale*

Durant cette phase, l'absence de discours élaboré sur la jeunesse ne signifie nullement qu'il n'y ait pas eu une stratégie en direction de la jeunesse. D'une conception plutôt statique, cette

stratégie devait s'appuyer sur les structures léguées par la colonisation, incapables d'accueillir l'ensemble de la population juvénile (SSA,1957) - donc marginalisant toute cette jeunesse, donc la classe d'âge était pourtant réduite. Les jeunes entraient rapidement dans la vie adulte, soit par le mariage ou par le travail. Cette stratégie devait aussi, dans une tentative de déconnexion avec l'histoire coloniale, s'attarder à la reformulation de la mise en condition scolaire des jeunes. La jeunesse, dans cette optique, ne pouvait émerger comme phénomène social dans la mesure où la transition entre l'enfance et l'adulte était réduite au minimum. Certes, une fraction de la population juvénile, notamment les étudiants, dont le nombre était très limité, constituait déjà, l'élite d'une jeunesse révolutionnaire.

▪ *De 1972 à 1979 - La jeunesse de la politique*

La jeunesse, définie selon le discours dominant comme une *force sociale* (Charte Nationale, 1976) sera progressivement structurée durant cette phase. C'est l'émergence de la jeunesse de la politique et non encore d'une politique de la jeunesse. Autrement dit, les jeunes étaient plus objet que sujet de la politique tout en constituant un des éléments essentiels, au même titre que les femmes, les paysans, les travailleurs et les anciens combattants. Cette stratégie est par définition dynamique, donc à l'opposé de celle de la période précédente.

La rupture avec les institutions antérieures est déclarée et parfois décrétée mais strictement dans la ligne tracée par le Parti Unique, à savoir le FLN. Le mouvement principal de l'action juvénile est localisé au sein des Universités pour accompagner l'édification d'une société socialiste, notamment par le volontariat (Kremer,1978). Ce Mouvement ne pouvait se constituer en acteur social dans la mesure où il forme une force supplétive d'un acteur unique, avec une unité de pensée et d'action collective - le Parti - Etat. L'engagement des jeunes appelés (service national) mérite aussi d'être souligné durant cette phase, car c'est durant cette période que les grands travaux d'aménagement du territoire, du barrage vert, de la route trans-saharienne et autres édifices symboliques seront réalisés avec une force de travail juvénile mobilisée par la seule conviction d'une aventure positive pour l'avenir, du patriotisme et de la solidarité nationale.

Parallèlement des progrès enregistrés par l'Ecole, cette institution de la modernité, et par le processus de l'urbanisation fera apparaître déjà l'aspect pluriel de la jeunesse.

▪ ***De 1979 à 1989 : une politique nationale de la jeunesse***

La jeunesse, reconnue comme un *enjeu déterminant pour l'édification du pays et pour la continuité de la révolution*, est l'objet d'une politique nationale, qui se veut globale et cohérente (FLN, 1982).

L'éclatement de la Jeunesse-Unique s'est opérée en 1979. Deux courants (islamistes et berberistes) prennent place aux côtés de l'UNJA, en particulier dans les campus universitaires et s'étendent graduellement vers d'autres sphères. La réforme du système d'éducation-formation, de la loi sur l'apprentissage, de l'arabisation des enseignements universitaires devaient contribuer à réduire la marginalisation des jeunes. Pour ceux orientés *vers la vie active*, c'est la grande *vacance scolaire* qui commence. On parlait même de mortalité scolaire pour qualifier ce système sélectif (Haddab,1982) - à présent on assiste à une forme de suicide scolaire par l'auto-exclusion.

Le poids du nombre de la population juvénile se faisait déjà sentir. La croissance urbaine prenait une allure plutôt démographique que celle d'une croissance économique. En zone urbaine, la crise du logement, constituée avec l'étalement de la scolarisation, autant de facteurs devant faire reculer l'âge moyen au mariage. Cette *vacance sexuelle* imposée, dès l'âge de la puberté, n'est pas aisée à être assumée par les jeunes.

L'appareil économique s'essouffait et n'arrivait plus à absorber la demande d'emploi additionnelle, constituée essentiellement par des primo-demandeurs. Une troisième *vacance, celle de l'emploi* est offerte aux jeunes. **La durée moyenne d'attente entre la fin de l'école et le premier emploi se situait à 6 ans (ONS,1985).** Un premier programme emploi des jeunes est élaboré par le gouvernement (MTFP,1987).

Evoluant déjà dans un contexte de crise, la jeunesse segmentée, étant exclue de l'école, du mariage, de l'emploi, tente

de s'autonomiser progressivement de l'appareil étatique et du Parti Unique pour sombrer dans une pseudo-indifférence.

Cette politique de la jeunesse est devenue ainsi, pour le plus grand nombre des jeunes, une politique d'exclusion sociale relative. Mais, on conviendrait que cette exclusion n'est pas totale car les jeunes restent *sous la dépendance de l'institution familiale*. Puis il existe aussi, celle fraction de la jeunesse-intégrée la *Tchi-Tchi (les jeunes des nouveaux riches)* qui se manifeste paradoxalement en pleine crise économique par des comportements ou des signes plus voyants, donc plus agressifs et se distingue des autres catégories de jeunes. La jeunesse se trouve ainsi traversée par les luttes sociales intenses à forte connotation politique et économique. Cette période est aussi caractérisée par des cycles *émeutes - répression* d'une violence extrême : Alger en 1980, Tizi-Ouzou en 1981, Oran en 1982, Constantine en 1985 et encore Alger en 1985.

Ces politiques élaborées et conduites par l'Etat et le Parti FLN pour la jeunesse n'ont permis en aucune façon à celle-ci de se développer et de se révéler comme acteur social, quoique les conditions économiques (surtout financières) étaient réunies pour cette éclosion.

Finalement, la jeunesse-acteur s'est imposée dans la rue et a signé elle-même son acte de naissance, avec son sang, en sanctionnant violemment le système du Parti-Unique en Octobre 1988. Une nouvelle politique allait être mise en place après cet événement.

2. LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA JEUNESSE

La nouvelle politique, élaborée juste après la révolte d'octobre, prend appui sur une action intersectorielle avec la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse algérienne. Le principe de l'intersectorialité s'avère indispensable car chaque segment de la population juvénile occupe ou relève d'une structure formelle ou informelle.

En quoi cette politique est nouvelle par rapport à la précédente ? En fait, la nouvelle configuration obéit à trois principes - celui de l'intersectorialité (comme souligné ci-haut),

celui d'une ouverture politique - avec la libéralisation du mouvement associatif, et celui de la mise ne place d'une veille permanente (à travers les Centres d'Informations et d'Animations de la jeunesse). Ces trois principes contribuent certes à la nouveauté de la politique mais sans une synergie des actions, des pertes en termes de coûts et d'effets constituent des risques sérieux!

La nouvelle politique de la jeunesse peut faire l'objet de deux types d'analyse - d'abord institutionnelle (macro-sociologique) et ensuite structurale (micro-sociologique).

2.1. L'analyse institutionnelle

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous tenterons de situer succinctement les rapports de jeunes à quatre institutions - d'abord la famille, ensuite l'école, puis les travail et enfin les loisirs. C'est dans ce cadre, que nous verrons naître une première réponse aussi de la Santé-Jeune. Ce dernier rapport sera traité, de manière approfondie, par la suite.

- ***Les jeunes et la famille***

Le rapport jeune-famille est une donnée fondamentale pour une appréciation objective de la quotidienneté juvénile. La famille, bousculée dans ses valeurs, maintient encore un contrôle sévère sur la vie sexuelle des jeunes, sur la formation et la distinction des rôles masculins et féminins et elle intervient directement dans la gestion de leur temps d'activité et de leur temps libre. Elle s'offre encore comme alternative au chômage. Avec le progrès technologique, la banalisation des appareils électroménagers, une plage de temps substantiels est libéré des activités ménagères des jeunes filles. Un des problèmes les plus aiguës dans ce rapport est certes, celui du célibat. Le mariage est de plus en plus différé pour des raisons multiples, mais cette institution reste sacrée en Algérie contrairement aux tendances nouvelles des sociétés du Nord.

Tableau N°1 Evolution de l'âge moyen au mariage de 1966 à 1987

Année	Hommes	Femmes	Ecart
1966	23.8	18.3	5.5
1977	25.3	20.9	4.4
1987	27.6	23.7	3.9
1998	31.1	27.7	3.5

Source : RGPH , ONS - Alger

Ces données illustrent de manière incontestable, le retard accusé dans le calendrier du mariage en Algérie. La moyenne d'âge du mariage pour les hommes est passée de 24 ans en 1966 à 31 ans en 1998, tandis que pour les filles, elle est passée de 18 ans en 1966 à 28 ans en 1998. L'écart entre les deux sexes a tendance à se réduire au fil du temps. Selon la dernière enquête du Ministère de la Santé (2003), l'âge moyen au mariage des hommes est passé à 33 ans, tandis que pour les femmes, il est de 29,6 ans.

- *Les jeunes et l'école*

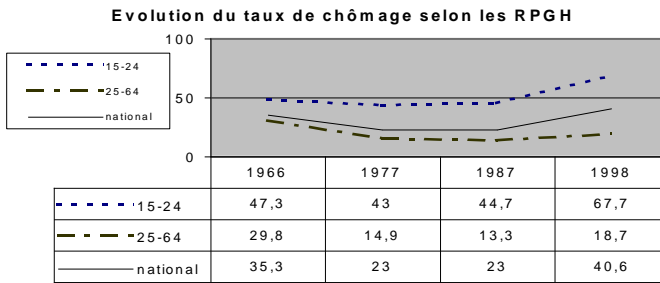
Le rapport des jeunes à l'école constitue un lieu d'observation intéressant du point de vue de la reproduction des niveaux culturels, des exclus, et de la formation des aspirations nouvelles. La scolarisation a contribué certainement à l'émergence de ce phénomène de la jeunesse, mais elle a aussi engendré une distinction sociale profonde entre les jeunes. Bien que globalement, le taux de scolarisation a connu une nette amélioration et que le taux d'analphabétisme est en nette régression, le taux d'exclusion scolaire reste assez élevé - **6 % en moyenne pour la décennie 1990.**

L'inadéquation formation-emploi pose le problème de la cohérence de la stratégie d'insertion professionnelle des jeunes. La prolongation du temps scolaire par une étape supplémentaire de la formation ou de l'apprentissage ne fait que retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

- *Les jeunes et le travail*

Laisseé longtemps comme étant une préoccupation secondaire, le rapport jeune - travail représente actuellement un des enjeux politiques le plus important en Algérie, notamment avec le seuil critique du taux de chômage juvénile. La permanence du

chômage juvénile, même en période de faible croît démographique et d'aisance financière, mérite une attention particulière. L'observation de l'évolution du chômage juvénile masculin, comparé celui des adultes durant les périodes censitaires est assez édifiant.



S'il est admis, à l'échelle internationale que ce taux soit du simple au double, en Algérie l'écart est passé à plus de quatre fois le taux du chômage des adultes en 1998.

A présent, les diplômés, autrefois moins concernés par le chômage, sont entre l'attente d'un emploi ou la fuite à l'étranger ! Le départ des diplômés est certes une perte pour l'Algérie et un gain pour la société d'accueil... Le taux de chômage des diplômés a atteint le seuil critique de **20% en l'An 2000 !**

- ***Les jeunes et les loisirs***

La rapport des jeunes aux loisirs demeure un des postes d'observation le plus complexe et mérite ainsi un éclairage particulier. Regrouper au sein d'une multitude d'associations légales ou non (sociales, culturelles, sportives, professionnelles, artistiques, scientifiques...), les jeunes occupent de plus en plus des espaces de liberté C'est dans ces espaces que les rapports décrits ci-dessus (Famille, Ecole, Travail) subissent des modifications, que des ruptures s'opèrent non seulement dans les normes, dans les valeurs sociales mais aussi dans le mode d'organisation et de fonctionnement.

La saisie du rapport des jeunes aux loisirs ne doit pas être réduite à la construction d'une catalogue de pratiques/activités mais à l'analyse et à l'évaluation du temps libre, et ce à la structuration

de l'espace social que sa gestion commande. Chaque pratique requiert un temps déterminé et un espace structuré (Musette, 1993).

C'est aussi à ce niveau de lecture du temps libre que le principe d'intersectorialité de la jeunesse apparaît. Le temps libéré par l'activité (école et travail) est géré par une multitude d'acteurs - la famille, le secteur de la culture, le secteur de la jeunesse, le mouvement associatif, la rue, le quartier...

Les rapports de la jeunesse aux institutions, esquissés à grands traits me semblent autant de fenêtres fécondes pour une observation permanente des modifications non seulement des comportements des jeunes mais aussi et surtout du fonctionnement des institutions censées destinées à la prise en charge de la jeunesse. Cette approche, de type institutionnelle est certes intéressante, dans la mesure où elle permet de comprendre d'une manière globale, donc macro-sociologique, les grandes tendances des changements qui affectent la condition juvénile.

Mais cette approche resterait insuffisante, si on fait l'économie d'une analyse micro-sociologique de la jeunesse. Ce phénomène, étant un produit essentiellement urbain, le champ d'investigation est tout indiqué.

a. L'analyse structurale

Du point de vue de la structure, les analystes de la jeunesse ont tour à tour décrypté les comportements des jeunes par rapport à son espace social - dans sa double dimension, celle de la structuration de l'espace urbain et celle de l'espace sociétale.

- **La structuration spatiale**

L'espace social de la ville, puis de l'urbain, est généralement subdivisé en trois niveaux d'observation : *le logement, le quartier et le centre* (Ledrut, 1973). La socialisation ou la mise en condition des jeunes peut être analysée à travers le mode de structuration de ces trois espaces.

L'espace du logement, qu'il soit une villa, un appartement ou une baraque, est structuré pour la satisfaction d'un certain nombre de besoins, caractérisés de privé/public et de jour/nuit. Un

premier décodage des pratiques rendues possibles ou impossibles par la décomposition spatiale du mode d'habitation, donc de l'habiter (Musette, 1984) s'avère indispensable, car il renseigne sur l'univers privé des jeunes. Le sexe et le modèle culturel familial interviennent comme variables discriminantes de l'univers juvénile.

De ce point de vue, le logement en Algérie a une forte connotation familiale - la politique algérienne du logement n'est aucunement destiné aux jeunes, à fortiori célibataire et n'existe pas dans la conception des logements dans les Zones d'habitation urbaines nouvelles. Les jeunes vivent ainsi dans l'univers familial du logement. Mais dans la pratique, seules les filles sont autorisées à demeurer à la maison, les garçons occupent généralement la rue, le quartier. C'est l'extension naturelle du mode d'habiter dans les villes.

Le quartier, du point de vue sociologique, est délimité par la reconnaissance sociale de la zone d'habitation, qu'elle soit le bidonville, la Cité (au sens d'immeubles d'habitation) ou la zone résidentielle. C'est à ce niveau qu'on peut percevoir les éléments structurants de groupes de jeunes. Outre les équipements socioculturelles, les trottoirs et les espaces-vides contribuent à la formation de la juvénilité. C'est-ce que les analystes (notamment de l'école de Chicago) reconnaît comme le "corner street society" - la société du coin de la rue. C'est aussi ce qu'on entend, approximativement, par la notion de l'esprit de "houma" - sans pour autant être une reproduction de l'esprit communautaire du village ou du quartier où l'adulte, l'aîné, la "redjla" (masculinité) avait un rôle médiateur ou de censeur. A ce niveau d'analyse, il faut reconnaître qu'en Algérie, le concept de Quartier a connu un succès relatif durant la période du socialisme - avec la création par les organisations de masse, des "cellules de quartiers", que ce soit pour les jeunes ou pour les femmes.

Ce concept a été repris dans la conception des nouvelles habitations urbaines, mais sans succès. Les espaces réservés aux équipements collectifs n'avaient pas d'ancrage juridique pour une programmation intersectorielle. Transformés en espace-vides, récupérés dans certains cas, en "aires de jeux", les terrains ont vite fait l'objet de convoitises.

Une dernière tentative, assez tardive, de rendre le quartier aux jeunes a été instrumentalisée au début des années 1990, avec la nouvelle politique de la jeunesse, fondée sur le principe de la proximité. Des "cellules de proximité" ont été institués mais sans grands résultats - car ces cellules ont vite été orientés non plus vers la jeunesse mais vers le social ... Les jeunes se trouvent encore une fois marginalisés de l'espace de prédilection, ils errent ainsi dans les espace-vides ou dans l'anonymat du Centre-Ville.

Le centre est l'espace social d'attache du voisinage. Il existe, en fait plusieurs centres de sociabilité de la jeunesse, structurés spatialement. C'est le rapport à l'économique (lieu de travail, de communication). C'est le rapport au système d'éducation-formation (lieu de scolarisation, de formation professionnelle, de l'apprentissage. C'est le rapport au Culturel (lieu de culte, d'animation socioculturel, de sports, de fêtes). C'est le rapport au système de soins. C'est aussi le lieu du rapport au politique (de la Commune, de l'Administration...) Ces rapports sont largement déterminés par les découpages sectoriels, les distances sociales et physiques, et par la densité de la population.

Sans pour autant entré dans une analyse profonde du rapport des jeunes au Centre, qui a fait l'objet de plusieurs études et recherches (Musette, 1989, 1990, 1993, 2000), on peut affirmer que les seuls centres accessibles aux jeunes sont les rapports à l'Education et à la Culture. Mais là aussi l'accessibilité n'est pas totale, sans compter les exclusions. Il est admis, dans une récente tentative de renouveler la politique de la jeunesse, d'une déficience crainte de structures d'animations et de l'absence même de structure dans plusieurs communes (MJS,2003).

Quant aux centres inaccessibles aux jeunes, deux espaces méritent d'être soulignés. Il s'agit bien entendu de l'espace économique, la politique active d'insertion ne couvre que 20% des chômeurs. Puis de l'espace politique où les jeunes n'ont aucun droit de cité, la participation des jeunes aux activités politiques reste uniquement confondue avec un bulletin de vote...

Pour conclure, ce niveau d'analyse de la formation de la juvénilité offre très peu d'espaces d'inclusion sociale. Cette formation en marge des centres vitaux est ainsi conditionnée par toute une série de mécanismes de marginalisation de la jeunesse.

En d'autres termes, l'espace urbain, tel qu'il est structuré et organisé génère un mode de vie, et par extension un modèle de comportement juvénile. Cette marginalisation ne peut que produire des effets parfois violents sur la quotidienneté.

- **La structuration sociale**

Dans sa dimension sociétale, les effets sociaux se traduisent par des luttes sociales urbaines, inhérentes non seulement aux rapports sociaux de production mais aussi dans la reproduction de la structure sociale.

L'éclatement de la jeunesse-unique peut être repéré par une division sociale du monde juvénile en trois composantes. Les jeunes de la "tchi-tchi" (les arrivistes ou nouveaux riches) s'oppose diamétralement aux jeunes qualifiés de "bouhis" (les pauvres ou les déclassés, et les jeunes classés neutres, sont regroupés sous le vocable de "mitch-mitch" (les moitiés-moitiés, notamment des couches moyennes). Cette distinction langagière des jeunes de leur monde, traduit par inférence, une structuration sociétale en situation de reproduction. Cette distinction, sociétale à présent, de la condition juvénile devient plus nette en considérant le champ de la consommation du temps libre. L'analyse de la gestion du temps libre renvoie à son tour à la solvabilité, à l'effort financier consenti par les jeunes et aux moyens mis en œuvre lors du déroulement des luttes sociales.

Le caractère hétérogène de la jeunesse, mis en vedette par la division du monde des jeunes, révèle une politique implicite de la jeunesse fondée sur les luttes sociales et des conflits d'intérêts, marqués par des limites (qu'on peut qualifier de sacrés) qu'il faut respecter ou toute transgression conduit inévitablement à la violence urbaine.

- **La violence urbaine, institutionnalisée et structurée**

L'espace urbain est par essence un espace violent (Remy, 1981). Les normes de défenses, de sécurité, d'interdits sont fixées et marquées à même le sol, par des clôtures, des passages cloutés... Mais la violence urbaine n'est pas exclusivement juvénile. Le concept de "délinquance juvénile" a plus une acception juridique

que sociologique. L'exercice de la violence n'est pas interdit, il est organisé.

Les structures répressives détiennent le monopole de la violence légale et l'exerce avec dureté, à coup de matraque, si besoin est ! A l'opposé, on assiste à la normalisation d'une violence douce - attentat à la pudeur, dégradation des mobiliers urbains (vandalismes), vol commercial, économie souterraine, organisation des marchés informels, la mise au travail des enfants...

La violence urbaine, c'est aussi l'état permanent d'insécurité (de jour comme de nuit) caractérisant les zones d'habitations urbaines nouvelles. Le renforcement des systèmes de protection et de défense (portes blindées, fenêtres grillagées non seulement au rez-de-chaussée mais jusqu'au dernier étage...), l'organisation des comités de vigiles avec la mise en place d'une police parallèle.

Ce cadre institutionnalisé et organisé de la violence urbaine, étant aussi un champ de luttes sociales n'exclut pas la jeunesse comme acteur social. Le rôle des jeunes s'arrête généralement aux violences dans les stades ou dans l'organisation des émeutes. D'ailleurs les conduites à tenir sont enseignées aux forces anti-émeutes. Autrement dit, des deux côtés, il y a un mode d'emploi de violence. Cette culture du vandalisme et de l'émeute, comme moyens de luttes sociales fait partie intégrante de la nouvelle politique de la jeunesse.

Autre exemple assez significatif d'engagement de la jeunesse dans les luttes sociales est celui de trabendo. C'est une des activités économiques qui a été et reste encore une voie de sortie pour les jeunes déclassées des couches moyennes, n'ayant pas accès à un emploi décent et stable. C'est une véritable bouée de sauvetage pour les couches moyennes. Cette activité est aussi accompagnée par la nouvelle politique d'insertion des jeunes par la création des coopératives pour le parking dans les villes. Ils occupent les moindres espaces disponibles pour stationnement des véhicules sans aucune garantie contre le vol. C'est un droit de stationnement et non de gardiennage !